



Message aux agents

Pourquoi l'intersyndicale SOLIDAIRES, CGT, FO, CFTC ne s'est pas rendue au GT du 7 janvier sur les Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Petit rappel : La Loi de la transformation de la Fonction Publique d'août 2019 avec la remise en cause des instances et du dialogue social, prévoit l'élaboration de lignes directrices de gestion fixant les stratégies pluriannuelles de pilotage des ressources humaines, des orientations générales en matière de mobilité, de promotion et valorisation des parcours professionnels.

Le premier chapitre traité cette année est celui de la mobilité du fait de la disparition des prérogatives des CAP en la matière en 2020. Ces lignes directrices de gestion, déterminées au niveau ministériel, peuvent être déclinées au niveau directionnel.

Plusieurs groupes de travail au **niveau Ministériel** ont déjà eu lieu concernant les LDG « mobilité » et devraient se conclure dans le cadre du CTM du 10 janvier 2020.

Au niveau directionnel, un premier groupe de travail, convoqué mi-décembre avait dû être reporté dans le contexte de la mobilisation pour les retraites. Une deuxième convocation a été fixée pour le 7 janvier, avec l'envoi de documents.

L'administration exerce une pression très forte pour que le prochain CT Personnels et Missions du 16 janvier puisse valider ces propositions de lignes directrices directionnelles alors que le CT Ministériel n'a pas validé les siennes ! Et pour cause, elle n'a pas engagé la campagne de mutation 2020 fin 2019 comme habituellement, décidant de manière unilatérale de supprimer la période de renonciation aux vœux après diffusion du tableau de mutation et voulant faire valider son choix à la va vite avec bien d'autres mesures rétrogrades pour les agents dans un simulacre de dialogue social.

Dans notre contexte interministériel, l'on peut également s'interroger sur des pressions externes qui souhaiteraient effacer rapidement nos disparités et arriver à une grille de lecture unique et à une période identique.

Pourtant les textes prévoient la possibilité d'une année de transition, avant la mise en place notamment des nouvelles règles de mobilité et le déploiement de logiciels permettant une certaine transparence pour les personnels depuis la suppression des CAP de mutation.

Les lignes directrices de gestion directionnelles ne peuvent être en deçà des LDG ministérielles !

Par ailleurs, qui peut raisonnablement croire que ces points peuvent être sérieusement traités en une réunion ? La politique bien rodée du passage en force est évidente !

Pour l'intersyndicale CCRF, il nous semblait important d'exiger de la DG qu'elle attende que le CTM rende ses conclusions avant de réunir un nouveau groupe de travail directionnel, évitant ainsi de prendre des décisions encore plus défavorables pour les agents.

C'est pour ces raisons qu'elle avait proposé un ultime report, après le CTM, afin de travailler sur la base des LDG ministérielles.

Malgré cela, une organisation a siégé, en dépit des discussions que nous avons eues avec elle. Pourquoi vouloir à tout prix aller discuter avec l'administration sur un projet faussé et non finalisé ?! Dans l'intérêt des agents nous répond-t-on ! Quel intérêt sinon de risquer d'avoir des lignes directrices inférieures à celles du ministère !

On nous rétorque qu'une demande d'un autre groupe de travail va être demandée avant le CT Personnels et Missions ! Mais alors pourquoi s'être rendu seule à une convocation qui ne convenait à personne ?!

Les réformes destructrices dont les personnels vont entrevoir rapidement les effets néfastes exigent un front syndical uni. Personne ne gagnera quoi que ce soit en agissant seul.